

République Française

Département

TARN

Nombre des membres

Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	--

11 11 9

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MASSAGUEL

25 octobre 2011

Date de la convocation	17/10/2011	L'an deux mille onze et le 25 octobre à 18 Heures 15, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de :
Date d'affichage	25/10/2011	M. ORCAN Michel, Maire
Objet de la délibération	Institution d'une taxe d'aménagement sur le territoire de la Commune de Massaguel	Présents : M. COUSINIER, adjoint, Mmes CAMIN, SEVERAC, GIEUSSE, VAISSIERE, MM. ALBERT, GIRONIS, GUARDIOLA Absent excusé : M. PASSEBOSC Absente : Mme MOULIN-KRUMB Secrétaire de séance : M. COUSINIER

Vu de code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants :

Le conseil municipal décide,

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1^{er} jour du 2^{ème} mois suivant son adoption.

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture
le
et publication ou
notification du